



VALNEVA

Société européenne à directoire et conseil de surveillance
au capital de 20 836 821,30 €
Siège social : 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain
N° d'identification 422 497 560 RCS Nantes

RÉUNION DU DIRECTOIRE DU 15 DÉCEMBRE 2023
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le présent Rapport complémentaire est établi en application des dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, à la suite de l'usage qui a été fait, le 15 décembre 2023, de la délégation consentie au directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires tenue le 21 juin 2023, dans sa 27^{ème} résolution.

1. CADRE JURIDIQUE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS 2023 (« POSA 2023 » ET « 2023 SLG SOP »)

Nous vous rappelons qu'à la suite de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires tenue le 21 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- autorisé le directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société. Il a été décidé que le nombre total d'options à allouer ne pouvait donner droit à souscrire à un nombre total d'actions représentant plus de 4% du capital social de la Société à la date d'attribution des options.

Cette autorisation a été donnée au directoire pour une période de 38 mois à compter du 21 juin 2023 ;

- décidé que le prix de souscription des actions lors de la levée d'option sera le prix le plus élevé entre (i) cent pour cent (100 %) de la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société lors des vingt (20) dernières séances de bourse sur Euronext Paris précédant le jour où les options sont consenties, et (ii) cent pour cent (100 %) de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties ;
- donné tous pouvoirs au directoire pour déterminer les conditions d'un tel plan d'options de souscription d'actions, étant entendu que le directoire, notamment, désignera les bénéficiaires du plan et décidera de la répartition des options entre eux, fixera la date à partir de laquelle les options pourront être levées, fixera les délais maximums de levée d'options, et arrêtera le montant des souscriptions consécutives aux levées d'options.

Lors de sa séance du 15 décembre 2023, le directoire a décidé d'allouer aux salariés de la Société et de ses filiales « Valneva Austria GmbH », « Valneva Canada Inc. », « Valneva Scotland Ltd. », « Valneva Sweden AB », « Valneva France SAS », « Valneva USA Inc. » et « Valneva UK Ltd. » :

- 1 284 519 options de souscriptions d'actions au titre du plan « 2023 SLG SOP » (pour les salariés et mandataires sociaux appartenant au grade 14 ou à un grade supérieur), et
- 2 156 750 options de souscription d'actions au titre du « POSA 2023 » (pour les salariés appartenant au grade 13 ou à un grade inférieur).

Lors de cette séance, le directoire a également arrêté le contenu des règlements de plan applicables au « POSA 2023 » et au « 2023 SLG SOP ».



2. PRINCIPALES MODALITÉS DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS 2023 (« POSA 2023 » ET « 2023 SLG SOP »)

Les principales modalités de l'attribution des options de souscription d'actions émises dans le cadre du « POSA 2023 » et du « 2023 SLG SOP » sont les suivantes :

Prix unitaire d'attribution d'une option de souscription d'actions :

Chaque option est attribuée à titre gratuit.

Prix de souscription des actions sur exercice d'options :

Chaque action nouvelle sera émise au prix de 5,25 euros, correspondant au prix le plus élevé entre (i) cent pour cent (100 %) de la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société lors des vingt (20) dernières séances de bourse sur Euronext Paris précédant le jour où les options sont consenties (5,2290 €), et (ii) cent pour cent (100 %) de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties (5,2492 €, arrondi à 5,25 €).

Sous réserve des cas d'ajustements prévus aux règlements de plan, chaque Salarié Bénéficiaire pourra convertir une (1) Option en une (1) action ordinaire Valneva (ISIN : FR0004056851).

Conditions de levée d'options :

Les levées d'options ne pourront être effectuées que pendant certaines périodes, dites « Période(s) d'exercice ». Chaque Période d'exercice sera annoncée par la direction de Valneva. Sous réserve des éventuelles périodes de restriction d'opérations (dite « Périodes de blocage »), il y aura jusqu'à quatre (4) Périodes d'exercice par année civile, chacune d'une durée maximum de deux (2) semaines. Les Salariés Bénéficiaires inclus au sein d'une liste d'initiés ne seront pas autorisés à exercer leurs Options, et ce, même en cas d'ouverture d'une Période d'exercice.

Un tiers (1/3) des Options attribuées aux Salariés Bénéficiaires deviendra disponible pour une levée au terme d'un délai de douze (12) mois à compter de leur date d'attribution par le directoire de Valneva (ci-après, la « Date d'attribution »), un autre tiers (1/3) de ces Options deviendra disponible pour une levée au terme d'un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la Date d'attribution, et les Options restantes deviendront disponibles pour une levée au terme d'un délai de trente-six (36) mois à compter de la Date d'attribution. Si un tiers des Options allouées ne constitue pas un nombre entier, le nombre d'Options disponibles sera arrondi à l'entier inférieur pour les deux premières tranches, puis à la hausse pour la dernière tranche.

Toute Option pouvant être levée au cours d'une Période d'exercice, mais qui ne fait pas l'objet d'une levée lors de cette Période d'exercice, pourra être levée par le Salarié Bénéficiaire concerné au cours d'une des Périodes d'exercice suivante.

La levée des Options peut être effectuée pendant une durée de dix (10) années à compter de leur Date d'attribution. Les Options non levées à cette échéance deviendront caduques, sans donner lieu à indemnisation.

Condition applicable uniquement au « POSA 2023 » : En cas de rupture de contrat de travail avec l'une des sociétés du Groupe (que ce soit par démission, licenciement, accord mutuel de résiliation ou départ en retraite), sans continuité de salariat auprès d'une autre société du Groupe, les Options du Salarié Bénéficiaire concerné deviendront automatiquement caduques, sans donner lieu à indemnisation, sous réserve de ce qui suit : le Salarié Bénéficiaire ayant quitté le Groupe conservera la possibilité d'exercer l'ensemble de ses Options devenues disponibles pour une levée, mais non encore exercées au jour de la rupture de son contrat de travail, (i) uniquement au cours de la première Période d'exercice qui suivra la fin de son contrat de travail, et (ii) à condition que la Société ait déjà ouvert une Période d'exercice au titre du POSA 2023 antérieurement à cette rupture de contrat de travail.

Les autres conditions applicables aux plans d'options de souscription d'actions « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP » sont détaillées au sein des règlements de plan.



3. INCIDENCES SUR LES TITULAIRES DE CAPITAL ET DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

3.1 Incidence de l'attribution des options de souscription d'actions des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP » sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres de la Société par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres de la Société et du Groupe, tels qu'ils ressortent des comptes non-audités au 30 juin 2023 et du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date des présentes) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action - en Euros (Société)		Quote-part des capitaux propres par action - en Euros (Groupe)	
	Base non diluée	Base diluée (*)	Base non diluée	Base diluée (*)
Avant exercice de 3 441 269 options de souscription d'actions résultant des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP »	3,294	3,156	1,373	1,315
Après exercice de 3 441 269 options de souscription d'actions résultant des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP »	3,341	3,204	1,467	1,407

* Calculs effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs existant au 15 décembre 2023 et pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre total maximum de 6 081 093 actions ordinaires, soit (i) 5 157 783 actions ordinaires sur exercice des options de souscription d'actions, et (ii) 923 310 actions ordinaires sur acquisition définitive des actions gratuites.

3.2 Incidence de l'attribution des options de souscription d'actions des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP » sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date des présentes) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée (*)
Avant exercice de 3 441 269 options de souscription d'actions résultant des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP »	1,000 %	0,958 %
Après exercice de 3 441 269 options de souscription d'actions résultant des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP »	0,976 %	0,936 %

* Calculs effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs existant au 15 décembre 2023 et pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre total maximum de 6 081 093 actions ordinaires, soit (i) 5 157 783 actions ordinaires sur exercice des options de souscription d'actions, et (ii) 923 310 actions ordinaires sur acquisition définitive des actions gratuites.



4. INCIDENCE THÉORIQUE DE L'ATTRIBUTION DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS SUR LA VALEUR BOURSIÈRE ACTUELLE DE L'ACTION

L'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action de la Société de l'attribution des options de souscription des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP », telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt cours de bourse de clôture précédant le 15 décembre 2023 (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date des présentes) serait la suivante :

	Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action (en Euros)
Valeur boursière théorique de l'action avant émission des 3 441 269 options de souscription d'actions résultant des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP » - soit la moyenne des vingt (20) cours de bourse de clôture précédant le 15 décembre 2023	5,25
Valeur théorique boursière de l'action après émission et exercice des 3 441 269 options de souscription d'actions résultant des plans « POSA 2023 » et « 2023 SLG SOP »	5,25

Conformément aux dispositions légales, le présent Rapport complémentaire est tenu à votre disposition au siège social. Il sera par ailleurs directement porté à votre connaissance lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

LE DIRECTOIRE